



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil a adopté le *Règlement n° 705 - Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques* lors de l'assemblée du 7 novembre 2022.

Le règlement a pour objet la mise en place d'un programme d'aide financière afin de favoriser la mise aux normes des installations septiques non fonctionnelles, polluantes ou non conformes au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* des résidences isolées présentes sur le territoire de la Municipalité.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi conditionnellement à l'obtention des approbations requises pour le *Règlement n° 706 décrétant un emprunt de 1 325 000 \$ pour financer le Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septique*.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 8 NOVEMBRE 2022**

Liane Boisvert
Directrice générale et greffière-trésorière